

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 021-02

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 16 février 2022, le Règlement numéro 021-02, intitulé «Règlement numéro 021-02 modifiant le règlement concernant la démolition numéro 021 et ses amendements afin de retirer de l'application du règlement les bâtiments principaux situés à l'extérieur du périmètre urbain et de la zone agricole permanente ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 23 mars 2022.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 25 mars 2022.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 mars 2022

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE